

KB-Lux : une enquête faussée ?

■ La justice belge a disséqué l'enquête de l'ex-juge Leys, concernant la Kredietbank Luxembourg. ■ Conclusion : il y aurait des indices d'irrégularité. ■ M. Leys se dit serein.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Affaire KB-Lux, affaire manipulée, faussée, orientée ? Selon une ordonnance rendue hier par le juge d'instruction bruxellois Frédéric Lugentz, tout ne serait en tout cas pas clair dans l'enquête sur la plus importante fraude fiscale jamais mise au jour en Belgique. Un scandale financier, qui avait mené à l'inculpation de 37 personnes et qui avait été à l'origine de substantiels redressements fiscaux pour des milliers d'épargnants belges.

En 1996, le juge d'instruction bruxellois Jean-Claude Leys, devenu en 2000 avocat général près la cour d'appel de Mons, était saisi d'un dossier financier qui allait devenir emblématique. A elle seule, cette affaire allait symboliser la lutte de la justice belge contre la criminalité en col blanc, contre la fraude fiscale. L'enquête avait pour but de mettre fin à un mécanisme qui permettait au contribuable belge, client de la Kredietbank, de placer, au nez et à la barbe du fisc, ses économies sur un compte de la Kredietbank Luxembourg (KB-Lux), sa société sœur.

Très vite, la façon dont certaines preuves ont été transmises à la justice allait être sujette à cau-

tion, notamment certaines microfiches reprenant les informations personnelles de milliers de clients belges de la banque grand-ducale. Une première plainte est déposée par la banque auprès du comité P, la police des polices. En 1999, celle-ci conclut que certains policiers ont outrepassé leurs droits, avant 1996, soit avant que le juge ne soit saisi de l'instruction. Le juge décide alors de poursuivre ses investigations.

L'affaire rebondit l'an dernier lorsque, via leur avocate, M^e Michèle Hirsch, la banque et Damien Wigny, le président de son comité de direction, déposent une plainte contre les mêmes policiers... et contre X, pour faux et usage de faux, détournement et suppression de pièces par fonctionnaire public. Hier, donc, le juge d'instruction Frédéric Lugentz a rendu une ordonnance dans laquelle il conclut à la présence d'indices d'irrégularité dans le chef de magistrats.

L'ex-juge Leys n'est pas explicitement nommé, mais c'est bien lui qui semble visé. Nous l'avons contacté : il se dit « serein » : *Si je suis interrogé, j'ai les réponses à apporter. Ce serait quand même triste qu'une telle enquête soit anéantie par des manœuvres d'avocats...* ●

Pages 2 et 3

